

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER
ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Arrêté du 30 juin 2010 portant nomination à la Commission nationale de recensement et de dépouillement des votes pour l'élection des représentants des régions au Conseil supérieur de la fonction publique territoriale

NOR : IOCB1017459A

Le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 84-346 du 10 mai 1984 relatif au Conseil supérieur de la fonction publique territoriale ;

Vu l'arrêté du 23 avril 2010 fixant la date et les modalités d'élection des représentants des régions au Conseil supérieur de la fonction publique territoriale,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés membres de la Commission nationale prévue par le décret du 10 mai 1984 et l'arrêté du 23 avril 2010 susvisés :

- M. Patrice O'Mahony, inspecteur général de l'administration, président ;
- Mme Michèle Sabban, vice-présidente du conseil régional d'Île-de-France.

Article 2

Le directeur général des collectivités locales est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales.

Fait à Paris, le 30 juin 2010.

Pour le ministre et par délégation :
Le directeur général des collectivités locales,
É. JALON